

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2016

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE MATANE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 janvier 2016 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**PRÉSENCES :**

Jean-Roland Lebrun  
Jeannot Marquis  
Josée Marquis  
Marcel Gauthier  
Jean-Charles Vallée  
Julien Ouellet

**ABSENCE:**

Johanne Thibeault

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

**RÉSOLUTION #2016-01**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Ajustement de salaires;
- 7) Liste des dépenses incompressibles;
- 8) Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 9) Convocation de la réunion pour dérogation mineure;
- 10) Varia a)
- 11) Période de questions;
- 12) Fermeture de la séance.

**RÉSOLUTION #2016-02**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

**RÉSOLUTION #2016-03**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

**RÉSOLUTION #2016-04**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatorze milles cent quatorze et quatre-vingt-un cents (14 114.81\$) et les salaires payés au montant de six milles sept cent huit et cinquante-six cents (6 708.56\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de vingt mille huit cent vingt-trois et trente-sept cents (20 823.37\$).

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2016-05**

**AJUSTEMENT DE SALAIRE**

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu d'augmenter de 2% le salaire horaire de Monsieur Richard Rousseau, Monsieur René Fournier et de Madame Anick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

**RÉSOLUTION #2016-06**

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2016**

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité de Saint-Adelme à l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE**, la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2016 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	22 566\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	53 302\$
Greffe	
214 000 141 à 214 000 670	0.00\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	1 090\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	74 425\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	124 793\$

Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	110 458\$
Éclairage de rues	
234 000 681	6 800\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	76 383\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	6 376\$
Matières résiduelles	
245 000	47 366\$
<b>Total</b>	<b>523 559\$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

**RÉSOLUTION #2016-06**

**NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT**, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de nommer le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Micheline Truchon (résidente, à renouveler en 2016);
- Madame Nancy Truchon (résidente, à renouveler en 2016);
- Monsieur Claude Marquis (résident, à renouveler en 2016);
- Monsieur Marcel Gauthier (membre du conseil municipal, président);
- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Il y aura prochaine une réunion du CCU prochainement, je vais communiquer avec vous pour fixer la date de celle-ci.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION #2016-07**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 janvier 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Roland Lebrun, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Hudon d.g. et sec.-très.

